

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
N°2025\_101

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 1<sup>er</sup> décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

**Présents :**

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

**Absents excusés :**

M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE  
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU

**Absent :**

M. Louis-Jean de NICOLAY

**Secrétaire de séance :** M. Philippe DELAUNAY

**Membres :** En exercice : 28  
Présents : 25  
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 05/12/2025  
Reçu en préfecture le 05/12/2025  
Publié le  
ID : 072-200077162-20251201-2025\_101-BF

• **BUDGET ASSAINISSEMENT- DÉCISION MODIFICATIVE N°05-INSUFFISANCE CREDITS CHAPITRE 012-CHARGES DE PERSONNEL**

Nous avions prévu des crédits à hauteur de 49 000€ au chapitre 012 des charges de personnel.

Après l'émission des salaires de novembre 2025 et une extrapolation des salaires de décembre 2025, il manquerait 500€00 (astreintes supplémentaires).

Une décision modificative est nécessaire :

**Section de fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 012 – Compte 6410-Rémunération du personnel	+ 250€
Chapitre 012 – Compte 6450-Charges	+ 250€
Chapitre 011 – Compte 622- Rémunérations d'intermédiaires	- 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Le Secrétaire  
M. Philippe DELAUNAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 3 décembre 2025.  
Le Maire : Béatrice LATOUCHE

